

Quelle stratégie de sobriété énergétique à l'Université Paul-Valéry ?



6 janvier 2023 par [lucarrat Témoignages](#) 235 visites

L'Université Paul-Valéry se dote d'un Plan de Sobriété Énergétique (PSE).

Suite à une demande de l'État français, les Établissements de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche se mobilisent sur l'élaboration de leur Plan de Sobriété Énergétique en ce début d'année universitaire.

L'objectif est double :

- À court terme, garantir la sécurité d'approvisionnement énergétique au niveau national dans le contexte de la guerre en Ukraine ;
- À plus long terme, sortir la France des énergies fossile d'ici 2050 pour atteindre la neutralité carbone.

Consciente des enjeux environnementaux et sociétaux et de son rôle en tant qu'actrice socio-économique, l'Université Paul-Valéry mène depuis longtemps des actions en matière énergétique et environnementale. De fait, elle a réalisé son premier Bilan carbone® complet (scope 1,2 et 3) en 2016 et a renouvelé la démarche en 2019, assortis à chaque fois de plans d'action dans plusieurs domaines : patrimoine immobilier, énergies, mobilité, achats, imprimerie, actions de sensibilisation et de communication... afin de réduire son empreinte carbone et impliquer l'ensemble de la communauté universitaire.

Si plusieurs facteurs favorisent une faible consommation énergétique de l'établissement (nombre de campus réduit, raccordement du campus central à une chaudière centrale bois, région au climat favorable...), l'enjeu économique est également prégnant. Les surcoûts des fluides liés à la crise actuelle sont estimés à ce jour à 400 k€ en 2022 et à 1 M€ en 2023 par rapport à 2021.

Ce contexte demande en conséquence à repenser et renforcer les plans d'action actuels, en cohérence avec l'objectif national de réduction de nos consommations de 10% à fin 2024 (année de référence 2019).

Pour mettre en œuvre son PSE, l'Université Paul-Valéry tient à s'attacher au respect des principes suivants :

- Favoriser l'implication de chacun-e dans l'élaboration du plan d'actions et dans sa mise en œuvre ;
- Assurer la transparence des données et fournir un bilan annuel
- Soutenir les initiatives et expérimentations au sein de la communauté

Voici comment se structure le PSE de l'Université Paul-Valéry :

1. Des actions de formation destinées aux étudiant-es, aux personnels, et aux stagiaires de la formation continue
2. Des actions de sensibilisations ouvertes au grand public
3. Une gestion optimisée du parc immobilier via de la rénovation énergétique, le pilotage des données et des installations, et un recours aux énergies renouvelables

4. Un meilleur usage des équipements de chauffage et de ventilation, au travers la formation de chacun à leur fonctionnement, le décalage de l'allumage et la limitation de l'usage des préfabriqués
5. La limitation de la consommation liée à l'éclairage grâce au remplacement des systèmes d'éclairage par des LED, la vérification des détecteurs et minuteries, la limitation de l'usage des écrans numériques d'information et le strict respect de la réglementation en matière d'éclairage nocturne
6. L'amélioration de l'usage des matériels informatiques, en étudiant la possibilité d'éteindre certains serveurs, s'assurer de la bonne adéquation du choix des matériels avec les usages envisagés, et l'adoption de règles d'éco-conception dans les développements informatiques
7. L'optimisation des matériels électriques avec la fourniture aux personnels de multiprises à interrupteurs, l'extinction des photocopieurs en réseau le soir et des systèmes de visio non utilisés
8. Mener une réflexion sur l'espace de travail, en cartographiant dans un premier temps l'occupation des espaces pour mieux envisager la mutualisation de bureaux et le regroupement en espaces partagés confortables, puis cibler les jours de télétravail dans une optique de regroupement, et fermer l'établissement le 21 décembre pour les vacances de Noël
9. Limiter l'usage de l'avion en poursuivant l'objectif de 20% de réduction des déplacements en avion par rapport à 2022
10. Favoriser les mobilités douces dans les déplacements domicile-travail, notamment en poursuivant la diminution de l'usage de la voiture et en encourageant l'usage du vélo, de la marche, et la pratique du covoiturage via des mesures incitatives
11. Conforter la stratégie d'achats responsables en développant des approches par coût global qui permettent d'intégrer l'ensemble du coût du cycle de vie du bien dans le calcul
12. Réduire l'empreinte carbone liée aux activités de recherche, en se concentrant notamment sur les plateformes de données, les usages numériques et les déplacements

Au total, ce sont 34 sous-objectifs détaillés qui sont visés au travers de ces 12 grands axes.

Voir en ligne : [Vous pouvez retrouver l'intégralité du PSE de l'Université Paul-Valéry ici](#)

Licence : [CC by-sa](#)

[Contacter l'auteur](#)